

Festival national du film d'animation

Rennes Métropole

Du 13 au 17 avril 2024

Appel à projets - Règlement officiel

1. CADRE

Les projets inscrits concourent pour l'une des deux sessions de pitches, organisées dans le cadre du 29^e Festival national du film d'animation, organisée par l'Association française du cinéma d'animation - AFCA. L'édition aura lieu du 13 au 17 avril 2024 à Rennes (35).

2. MODALITÉS GÉNÉRALES

L'inscription du projet doit être effectuée en ligne, à titre individuel par son ou ses auteur·rices obligatoirement. Les porteur·euses de projet devront impérativement répondre à tous les champs du formulaire en ligne, l'accompagner du matériel demandé (voir Article 4) selon la catégorie dans laquelle ils se présentent et le rédiger en français.

Un·e porteur·se de projet ne peut pas présenter plus de 3 projets la même année toutes catégories confondues.

3. CATÉGORIES

L'appel à projets est ouvert pour deux catégories :

- a. **Les projets en concept** : projets peu avancés, à un stade embryonnaire, sans producteur·rice. Sont invités à s'inscrire les auteur·rices porteur·ses d'un projet à la recherche de collaborateur·rices artistiques ou de producteur·rices, souhaitant bénéficier de retours et de rencontres.
- b. **Les projets en développement avancé ou préproduction** : projets – soutenus ou non par un·e producteur·rice – en recherche de collaborateur·rices, producteur·rices, coproducteur·rices ou de diffuseurs.

L'AFCA se réserve le droit, avec l'accord écrit de l'ayant droit, de déplacer un projet qu'il n'estime pas être dans la bonne catégorie.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

L'inscription est gratuite et en ligne via https://form.zonefestival.com/?k=afca_f1

- a. **Pour les projets en concept** : du 13 novembre au 11 décembre 2023 inclus
- b. **Pour les projets en développement avancé ou préproduction** : du 12 décembre 2023 au 15 janvier 2024 inclus

Le formulaire d'inscription dûment rempli doit impérativement inclure un lien de téléchargement du dossier du projet sous forme d'un fichier PDF unique n'excédant pas 30 Mo. La présentation générale reste libre, dans la mesure où l'ensemble des documents requis figurent dans le dossier.

L'auteur·rice ou l'un·e des auteur·rices du projet doit obligatoirement être de **nationalité française ou installé en France.**

Les types d'œuvres acceptés sont les **courts métrages, séries et unitaires TV, dont le travail d'animation, quelle que soit sa technique, représente au moins 50% de la durée de l'œuvre complète. Le genre de l'œuvre est libre. Le public cible (jeunesse, tout public ou adulte) est à préciser dans le formulaire d'inscription et la note d'intention.**

Les projets de spéciaux TV, d'unitaires TV doivent être inscrit en catégorie Séries. Les longs métrages ne sont pas autorisés à concourir.

Un projet inscrit en concept, sélectionné ou non dans le cadre d'une édition, peut être ensuite inscrit l'année suivante dans la catégorie en développement / préproduction.

Un projet en concept non sélectionné lors de la présente édition du Festival, pourra s'inscrire à nouveau dans la même catégorie en concept, **à condition de le préciser clairement dans le dossier et de faire l'objet d'une avancée significative.**

Un projet non sélectionné dans la catégorie en développement / préproduction ne peut être réinscrit dans la même catégorie l'année suivante. Si toutefois le projet faisait preuve d'un développement significatif depuis sa première inscription dans la catégorie en développement / préproduction, le-s porteur-ses de projet sont autorisés à l'inscrire à nouveau deux ans plus tard. Le cas échéant, le dossier envoyé devra faire état de ce nouveau développement.

Un projet ayant déjà été accueilli en résidence peut être inscrit mais cela devra être stipulé.

Un projet présenté **ne peut pas être réalisé dans le cadre d'un cursus de formation.** Il peut toutefois avoir été accueilli en résidence pour son développement.

Un projet présenté ne peut pas faire l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision nationale. Il peut toutefois faire l'objet d'un préachat par une chaîne de télévision locale. L'auteur-riche devra le préciser dans son dossier et inclure l'accord de ce diffuseur pour la présentation du projet.

Un projet ayant déjà fait l'objet d'éventuels engagements avec un producteur peut être inscrit mais cela devra être stipulé.

Le scénario ne fait pas partie des pièces attendues dans le dossier quelle que soit la catégorie du projet.

Les documents attendus pour un projet, **en un seul fichier PDF de 40 pages (poids maximum : 30 Mo)**, sont :

a. Projet de court métrage, série ou unitaire en concept

Peut être inscrit un projet porté par **un ou plusieurs auteur-rices en recherche de collaborateur-rices artistiques et/ou producteur-rices.**

- Page de présentation comprenant le titre, un visuel, le-s nom-s de-s auteur-rices, le public cible, le genre, la technique d'animation, le format envisagé
- Une note d'intention de l'auteur-riche
- Description de l'état d'avancement du projet
- Synopsis (résumé synthétique du projet, 1-2 pages maximum)
- Traitement (si existant, résumé détaillé du projet, rassemblant les points/axes et personnages principaux de votre intrigue/proposition, pour les séries : résumés de plusieurs épisodes)
- Description des éléments clés du projet (personnages, décors...)
- Visuels représentatifs du projet
- CV du ou des auteur-rices (avec liens des films précédents le cas échéant pour les réalisateur-rices)

b. Projet de court métrage, série ou unitaire en développement ou préproduction

Peuvent être inscrits les projets portés par un-e auteur-ric-e, accompagné-e ou non d'un-e producteur-ric-e, en recherche de (co)producteur et/ou diffuseur.

Pour un projet de court métrage :

- **Éléments narratifs** – 15 pages maximum :
 - Une page de présentation comprenant le titre, un visuel, la/les technique-s d'animation, le format de production, le public cible, le-s nom-s des auteur-ric-es et le cas échéant, le nom de la société de production
 - Une note d'intention de l'auteur-ric-e
 - Un synopsis court (résumé de l'histoire)
 - Un traitement de l'histoire (synopsis détaillé – pour une série, le résumé de plusieurs épisodes)
 - Une description des éléments clés du projet (personnages, décors)
 - Un état d'avancement du projet : état actuel, prochaines étapes, engagements éventuels, collaborateur-ric-es, producteur-ric-es (le cas échéant, faire figurer le nom du producteur et/ou de la boîte de production, chaîne TV locale, distributeur)
 - Des extraits de dialogues (*facultatifs*)
- **Éléments graphiques** – 15 pages maximum :
 - Extrait de storyboard
 - Éléments existants : décors, personnages, *model sheets*, recherches graphiques, ambiance sonore, références, etc.
 - Teaser ou test d'animation (*facultatif*)
- **Éléments administratifs** – 10 pages maximum :
 - CV du ou des auteur-ric-es (avec liens des films précédents le cas échéant pour les réalisateur-ric-es)
 - Une attestation de cession de droits en cas de sujet adapté d'une œuvre préexistante
 - Une note datée et signée, attestant que le projet ne fait pas l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision nationale
 - Si le projet est accompagné par un producteur, la copie des contrats d'auteurs ainsi qu'une note précisant l'état de la chaîne des droits sont attendues (en cas de contrat long, ne mettre que la première page, ou un lien renvoyant vers le-dit contrat).

Pour un projet de série ou unitaire :

- **Éléments narratifs** - 15 pages maximum :

Les mêmes éléments sont demandés que dans la catégorie « Court métrage », ainsi que :

- le résumé de plusieurs épisodes
- Le traitement détaillé d'un épisode

- **Éléments graphiques** – 15 pages maximum :

Les mêmes éléments sont demandés que dans la catégorie « Court métrage ».

- **Éléments administratifs** – 10 pages maximum :

Les mêmes éléments sont demandés que dans la catégorie « Court métrage ».

Nota bene : L'inscription d'un projet au Festival n'empêche pas au porteur de projet de le présenter également la même année à l'Appel à projet du Festival d'Annecy/MIFA ou d'autres événements en France et à l'étranger. En cas de sélection dans l'une des deux manifestations, le porteur de projet est invité à contacter les organisateurs.

Attention, un projet pitché dans le cadre du Festival national du film d'animation pourra ensuite faire l'objet d'une demande auprès du **FAIA (fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle)** à la condition que le projet ne fait pas l'objet d'un accord de développement avec une diffuseur.

Seuls les dossiers complets et conformes aux conditions énoncées aux Art. 2 et 4 du présent règlement seront soumis aux lecteur-ric-es selon les catégories. Tout dossier présentant un nombre de pages supérieur à celui demandé sera refusé.

5. SÉLECTION, PRISE EN CHARGE

À l'issue de la sélection, 8 projets en concept (4 projets de courts métrages et 4 projets de séries ou unitaires TV) et 8 projets en développement / préproduction (4 projets de courts métrages et 4 projets de séries ou unitaires TV) seront retenus.

La sélection des projets sera annoncée aux porteurs de projet **par mail uniquement** :

- a. **La semaine du 12 février 2024** pour les projets en concept
- b. **La semaine du 19 février 2024** pour les projets en développement avancé ou préproduction

Dans le cas où un ayant droit souhaiterait retirer sa candidature une fois la sélection annoncée, il devra le faire **dans un délai de 7 jours** afin d'offrir sa place à un autre projet.

En cas de sélection, les porteur-euses de projet acceptent que le pitch soit présenté pendant le Festival, qu'il se déroule en présentiel à Rennes ou en ligne.

Prise en charge du Festival en cas de sélection d'un projet : une accréditation exonérée permettant d'accéder à l'ensemble des manifestations sera offerte à un maximum de 2 auteur-rices par projet sélectionné, ainsi qu'un repas pour les 2 personnes accréditées concernées. Les producteur-rices soutenant les projets devront s'acquitter de leur accréditation. Le transport et l'hébergement restent à la charge des porteur-euses de projet.

Les porteur-euses des projets sélectionnés s'engagent à faire figurer la mention suivante au générique du film une fois produit : **"Ce film a bénéficié du soutien de l'AFCA - Association Française du Cinéma d'Animation - grâce aux pitches du Festival national du film d'animation"**.

Les ayants droits s'engagent également à informer l'AFCA des accords éventuellement signés grâce à la présentation de leur projet dans le cadre des pitches ainsi que des avancées du projet jusqu'à sa production afin de poursuivre les actions de promotion autour des projets sélectionnés

6. PRÉPARATION et PITCHS

Une aide à la préparation des pitches de projets en concept est proposée par le Festival et ses partenaires en amont. Elle est assurée par l'un des experts partenaires du Festival. Dans ce cadre, les auteur-rices peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une session d'une à deux heures d'accompagnement pour préparer leur présentation.

Déroulement de la session de pitches de projets en concept :

- Présentation de 5 minutes par projet
- 5 minutes de retours sur le projet par les professionnels présents et le public
- Coordination par un modérateur

La préparation des pitches de projets en développement / préproduction est faite en autonomie par leurs auteur-rices.

Déroulement de la session de Pitches de projets en développement/préproduction :

- Présentation de 8 minutes par projet
- Questions du public pendant 5 minutes
- Coordination par un modérateur

Tout projet sélectionné fera l'objet de tests techniques en amont de sa présentation en salle.

7. PRIX

Les Prix* suivants seront attribués aux projets retenus par les partenaires du Festival qui auront sélectionné les lauréats.

Projets en concept :

- **L'AGRAF** - Les Auteurs Groupés de l'Animation Française - proposera un mentorat individualisé aux 8 projets sélectionnés, en vue de leur présentation au Festival.
- **L'AGRAF** remettra un Prix offrant à un projet de court métrage ou de série un mentorat technique afin de lui apporter une expertise pour son développement à la suite du Festival.

Projets en développement/préproduction :

- **CICLIC Animation** remettra un Prix en offrant une résidence de 4 à 6 mois (Vendôme, France) pour la production d'un court métrage ainsi que 35 000 €.
- **Titra Film** remettra un Prix à un projet de série en offrant une prestation de post-production pour la création du pilote d'une valeur de 2500€ HT.

Pour les deux catégories :

- **Cartoon** remettra un prix à un projet de série de jeune auteur-riche, diplômé entre 2018 et 2023, offrant une pré-sélection de son projet pour une session de pitches lors du Cartoon Springboard 2024 (tbc, Espagne). L'accréditation et les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge du ou de la lauréate.

Tous les Prix seront remis à l'occasion du Festival.

**Les Prix et partenaires sont susceptibles d'évoluer.*

8. AUTORISATION DE DIFFUSION

En acceptant le présent règlement, l'ayant droit autorise l'AFCA à reproduire et diffuser, à titre gracieux, des éléments graphiques et audiovisuels (bande-annonce, visuels) fournis lors de l'inscription à des fins de communication, non commerciales.

9. CONTESTATIONS

L'inscription d'un projet implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur le sens de ceux-ci, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents, la version française faisant foi.

Dans le cadre d'une situation non prévue par le règlement suivant, la direction de l'AFCA sera décisionnaire de la procédure à suivre.

10. ARCHIVES

L'AFCA conserve pour son Centre de ressources les documents joints aux dossiers de tous les projets sélectionnés. Cette copie sera accessible et consultable au Centre de ressources de l'AFCA sans limitation de durée par ses adhérents et partenaires.

Pour les projets sélectionnés, le matériel promotionnel (affiches, brochures, etc.) ainsi qu'un choix de documents originaux utilisés pour sa conception (storyboard, dessins, scénarios, etc.) sont les bienvenus pour être déposés au Centre de ressources de l'AFCA.

Pour toute question, contactez l'AFCA au 01 40 23 08 13 ou à assistantprog@afca.asso.fr